

DOM GUÉRANGER

ANNÉE LITURGIQUE

"TOUTE LA THÉOLOGIE POLITIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE"

XXII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE

Il faut bien que **la diminution des vérités** (Ps. XI, 2) doive être **le danger tout spécial des derniers temps**, puisque l'Église, en ces semaines qui ont pour objet de représenter les derniers jours du monde, nous ramène sans cesse à la prudence de **l'entendement** comme à la grande vertu qui doit alors garder ses fils. Dimanche, elle leur remettait comme **arme défensive le bouclier de la foi**, comme **arme offensive la parole de Dieu** (Épître du XXI^e Dimanche après la Pentecôte) ; huit jours plus tôt, c'était la **circonspection de l'intelligence** qui leur était recommandée (Épître du XX^e Dimanche), pour conserver, dans les jours mauvais, leur **sainteté fondée sur la vérité** (Épître du XIX^e Dimanche) leur **richesse consistant dans la science** (Épître du XVIII^e Dimanche).

Aujourd'hui, dans l'Épître, c'était encore **l'intelligence et la science** qui leur étaient proposées, comme pouvant seules accroître leur amour et parfaire l'œuvre de leur sanctification pour le jour du Christ. L'Évangile vient conclure opportunément ces leçons de l'Apôtre par le récit d'un fait tiré de l'histoire du Sauveur, et leur donner **l'autorité** qu'apporte avec soi tout exemple emprunté à la vie du divin modèle de l'Église. Jésus-Christ, en effet, s'y montre à nous comme l'exemple des siens dans les embûches tendues à leur bonne foi par les complots des méchants.

C'était le dernier jour des enseignements publics de l'Homme-Dieu, presque à la veille de sa sortie de ce monde (Mardi saint). Ses ennemis, tant de fois déjoués dans leurs ruses, essayèrent un **suprême effort**. Les Pharisiens, qui ne reconnaissaient point la domination de César et son droit au tribut, s'unirent à leurs adversaires, les partisans d'Hérode et de Rome, pour poser à Jésus la question insidieuse : *Est-il permis ou non de payer le tribut à César ?*

Si la réponse du Sauveur était négative, il encourrait la colère du prince ; s'il se prononçait pour l'affirmative, il perdait tout crédit dans l'esprit du peuple. Avec sa divine prudence, Jésus déconcerta leurs menées. Les deux partis, si étrangement alliés par la passion, se refusèrent à comprendre l'oracle qui pouvait les unir dans la vérité, et retournèrent bientôt sans doute à leurs querelles. Mais la coalition formée contre le juste était rompue ; **l'effort de l'erreur, comme toujours, avait tourné contre elle** ; et la parole qu'elle avait suscitée, passant des lèvres de l'Époux à celles de l'Épouse, ne devait plus cesser de retentir en ce monde, où **ELLE FORME LA BASE DU DROIT SOCIAL AU SEIN DES NATIONS**.

Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, redisaient les Apôtres ; et s'ils proclamaient bien haut qu'il faut **obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes** (Act. V, 29) ils ajoutaient :

«Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne procède de Dieu, et celles qui existent, c'est Dieu qui les a établies. Celui donc qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre établi de Dieu, et s'attire la damnation. Demeurez donc soumis, parce qu'il est nécessaire, soumis non seulement par le sentiment de la crainte, **mais aussi par le devoir de la conscience**. C'est pour la même raison que vous payez des tributs aux princes, parce qu'ils sont les ministres de Dieu» (Rom. XIII, 1-2, 5-6).

La volonté de Dieu (I Pierre, II, 15), telle est donc la **source comme la vraie grandeur de toute autorité parmi les hommes. L'homme, par lui-même, n'a aucun droit de commander à son semblable**. Le nombre ne change rien à cette impuissance des hommes sur ma conscience, puisque, nombreux ou non, je suis l'égal de chacun d'eux par nature, et qu'ajouter les droits sur moi de chacun, c'est ajouter le néant. Mais Dieu, voulant que les hommes vécussent en société, a voulu par là même qu'il y eût à leur tête un pouvoir chargé de ramener les volontés multiples à l'unité du but social. Il laisse aux événements conduits par sa providence, aux hommes eux-mêmes à l'origine des sociétés, une **grande latitude pour déterminer la forme** sous laquelle devra s'exercer le pouvoir civil et son mode de transmission. Mais, **une fois régulièrement investis, les dépositaires souverains du pouvoir ne relèvent que de Dieu dans la sphère de leurs attributions légitimes, parce que c'est de lui seul que leur vient la puissance, non de leurs peuples** qui, n'ayant point cette puissance en eux-mêmes, ne pourraient la donner. Tant qu'ils observent les conditions du **pacte social**, ou ne tournent pas à la ruine de la société le pouvoir reçu pour son bien, **leur droit à l'obéissance est celui de Dieu même** : soit qu'ils prélèvent les tributs nécessaires à leur gouvernement ; soit que les lois portées par eux viennent restreindre, dans le commerce ordinaire de la vie, la liberté laissée par le droit naturel, ou que leurs ordres envoient le soldat à une mort certaine pour la défense de la patrie. Dans tous ces cas, c'est Dieu même qui commande par eux et veut être obéi : dès ce monde, il met le glaive en leurs mains pour la punition des rebelles (Rom. XIII, 4) ; il châtie lui-même dans l'autre éternellement ceux qui ne se seront pas amendés.

Combien grande n'est donc pas cette dignité de la loi humaine, qui fait **du législateur le vicaire même de Dieu**, en même temps qu'elle épargne au sujet l'humiliation de l'abaissement devant un autre homme ! **Mais, pour que la loi oblige et soit vraiment loi, il est clair qu'elle doit avant tout se conformer aux prescriptions et aux défenses de l'Être souverain dont la volonté seule peut lui donner son caractère auguste, en la faisant entrer dans le domaine de la conscience.** C'est pour cela qu'il ne peut y avoir de loi contre Dieu, contre son Christ ou son Église. Dès lors que Dieu n'est plus avec l'homme qui commande, la puissance de celui-ci n'est que force brutale. **Le prince ou l'assemblée qui prétend régler les mœurs d'un pays à l'encontre de Dieu, n'a donc droit qu'à la révolte et au mépris de tous les gens de cœur** ; donner le nom sacré de loi à ces tyranniques élucubrations, est une profanation indigne d'un chrétien comme de tout homme libre.

"ACTUALITÉ DE LA THÉOLOGIE POLITIQUE"

DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ASCENSION

(...) En attendant ce dénouement final des destinées de la race humaine, Jésus reçoit aussi du Père, en ce jour, **l'investiture visible du pouvoir royal sur toutes les nations de la terre**. Nous ayant tous rachetés au prix de son sang, **nous sommes à Lui** ; qu'il soit donc désormais notre Seigneur. Il l'est en effet, et il s'intitule **le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs** (Apoc. XIX, 16). **Les rois de la terre ne règnent légitimement que par Lui**, et **non par la force, ou en vertu d'un prétendu pacte social dont la sanction ne serait que d'ici-bas**. **Les peuples ne s'appartiennent pas à eux-mêmes : ils sont à Lui**. Sa loi ne se discute pas ; elle doit planer au-dessus de toutes les lois humaines comme leur règle et leur maîtresse: «Les nations frémiront sous son sceptre, nous dit le Roi-prophète ; les peuples, pour lui échapper, méditeront de vains systèmes ; les princes de la terre se liguèrent contre Lui ; ils diront : Brisons son joug, et jetons-le loin de nous» (Ps. II) Inutiles efforts ! car, ainsi que nous le dit l'Apôtre, **«IL FAUT QU'IL RÈGNE, JUSQU'À CE QU'IL AIT MIS TOUS SES ENNEMIS SOUS LES PIEDS»** (I Cor. XV, 25), jusqu'à ce qu'il apparaisse une seconde fois pour abattre la puissance de Satan et l'orgueil des hommes.

Ainsi donc, le Fils de l'homme couronné dans son Ascension doit régner sur le monde jusqu'à ce qu'Il revienne. Mais, direz-vous, règne-t-Il donc dans un temps où les princes confessent tenir leur autorité du mandat de leurs peuples, **où les peuples séduits par ce prestige qu'ils nomment liberté ont perdu jusqu'au sens même de l'autorité ? Oui, Il règne**, mais dans la justice, puisque les hommes ont dédaigné d'être conduits par Sa bonté. Ils ont effacé sa loi de leurs codes, ils ont accordé droit de cité à l'erreur et au blasphème ; alors Il les a livrés à leur sens absurde et mensonger. Chez eux le pouvoir éphémère, que l'onction sainte ne rend plus sacré, échappe à tout moment aux mains qui s'efforcent de le retenir, et lorsque les peuples, **après avoir roulé dans les abîmes de l'anarchie**, essayent de le constituer de nouveau, c'est pour le voir crouler encore, parce que princes et peuples veulent se tenir en dehors du domaine du Fils de l'homme. **Et il en sera ainsi, jusqu'à ce que princes et peuples, lassés de leur impuissance, Le rappellent pour régner sur eux, jusqu'à ce qu'ils aient repris la devise de nos pères : «Le Christ est vainqueur ! le Christ règne ! le Christ commande ! Daigne le Christ préserver son peuple de tout malheur !»**

En ce jour de votre couronnement, recevez donc les hommages de vos fidèles, ô notre souverain Roi, notre Seigneur et notre juge ! nous qui fûmes par nos péchés les auteurs de vos humiliations et de vos souffrances dans le cours de votre vie mortelle, nous nous unissons aux acclamations que firent entendre les Esprits célestes au moment où le diadème royal fut placé sur votre divin Chef. Nous ne faisons encore qu'entrevoir vos grandeurs ; mais l'Esprit-Saint que vous nous avez promis achèvera de nous révéler tout ce que nous pouvons connaître ici-bas sur votre souverain pouvoir, dont nous voulons être à jamais les humbles et fidèles sujets.